

Juin 2019

Le déploiement continu du dispositif

Les raccordements de communes se poursuivent

Ce sont désormais **1 225 communes** qui sont **raccordées** au dispositif COMEDDEC :

- 1 003 communes à maternité,
- 222 communes volontaires.

Si le taux de raccordement des communes à maternité n'atteint pas encore les 100%, il s'en rapproche grandement :

- puisque il dépasse les 80%,
- et que l'essentiel des communes (petites et moyennes) qui sont encore tenues de se raccorder ont entamé le processus, notamment par la signature des conventions avec le ministère de la justice et l'agence nationale des titres sécurisés.

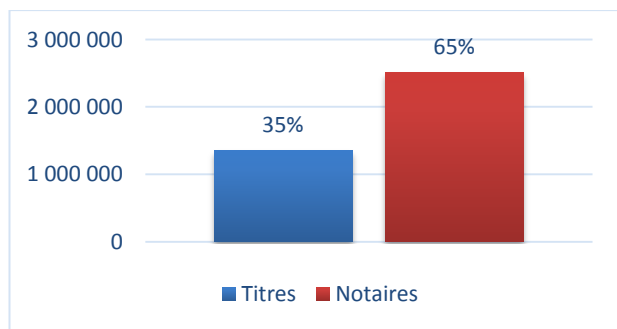
Les raccordements de nouvelles communes volontaires devraient reprendre à la rentrée.

Les offices études notariaux sont largement connectés

Ils sont **près de 6 000** aujourd'hui, ce qui représente plus de 75% du nombre d'offices.

La croissance des échanges se confirme

Dans ces conditions la volumétrie des échanges ne cesse de croître. **Près de 4 millions de demandes** ont été traitées **sur les 5 premiers mois de l'année 2019** réparties, comme suit, entre flux TES et flux notaires :



A ce rythme, le seuil des 10 millions d'échanges pourraient être franchi au 31 décembre.

L'indexation des registres : un enjeu déterminant

Pour autant ce succès s'accompagne de difficultés pour un certain nombre de communes. Très souvent, celles-ci sont liées à un défaut d'indexation des actes antérieurs à l'informatisation qui se traduit par des temps de saisie importants lors des réponses COMEDDEC.

Les communes doivent, autant que possible, procéder à cette indexation, soit à partir de leurs propres ressources, soit en recourant à des prestataires externes.

Dans ce dernier cas, elles veilleront à prendre toutes les garanties pour la protection des données d'état civil de leurs concitoyens.

Le projet d'échanges de mentions

Les développements relatifs au chantier d'échanges de mentions marginales se poursuivent :

- Les tests devraient démarrer l'an prochain
- La mise en production des nouveaux échanges, après adaptations des logiciels des communes, devraient, quant à elle, intervenir en 2021.

Retrouvez les chiffres du dispositif actualisés, le cadre légal et réglementaire, la communication usager, les guides de bonnes pratiques, la foire aux questions et plus encore sur : <http://comedec.justice.fr>

Une question métier ou réglementaire sur le dispositif COMEDDEC ?

comedec@justice.gouv.fr

Un problème ou une question technique sur la solution COMEDDEC ?

ants-comedec@interieur.gouv.fr